



ASSISES NATIONALES DU SPORT

La Lettre des A.N.S. - Mai 2001

QUATRIEME MANIFESTE

Les activités physiques et sportives : une question d'intérêt général

L'apport original des ANS

Depuis sa création en 1991, le mouvement a démontré sa capacité à rassembler et à engager des débats dans une visée anticipatrice. Après Montpellier (1991), Strasbourg (1994), Lille (1998) et Lyon en 2000, les ANS :

- Poursuivent dans la voie de porter un regard sur la globalité du champ des APS à l'échelle de la société française et au-delà, en reconnaissant la diversité des domaines d'activité,
- Confirment la volonté de travailler dans un esprit d'indépendance, d'ouverture, de pluralisme,
- Persévèrent dans la recherche d'un fonctionnement non formel, reposant uniquement sur l'engagement volontaire, bénévole, sans hiérarchisation,
- Demeurent attentives à l'expérience des acteurs de terrain et à la défense des fondements éducatifs et culturels dans toutes les pratiques en ayant conscience de l'utilité de faire vivre un espace ouvert de rencontres, de débats, de prises de position, ne prenant la place d'aucune organisation existante et désireux d'explorer d'une manière transversale et sans a priori les problèmes que pose l'avenir du sport au sens large...

Le monde des APS et du sport continue d'évoluer rapidement

La diversité des multiples domaines d'activités physiques et sportives est devenue une dimension transversale de la société, participant au mode de vie de toute la population. Les enquêtes reflètent la volonté de « faire du sport » et de s'y intéresser, chacun(e) à sa façon. Cela ne garantit pas les valeurs éducatives et culturelles.

- Les tensions entre la logique économique et la logique éducative continuent de bousculer le monde associatif.
- L'écart entre les pratiques hors institutions et celles qui sont organisées selon le modèle compétitif ne cesse de s'accroître.
- Avec l'internationalisation du spectacle, le niveau local et le niveau mondial s'interpénètrent.

- Toutes ces évolutions interpellent les différents pouvoirs (publics, économiques, médiatiques, sportifs et associatifs).

Le besoin de comprendre pour en maîtriser le sens, grandit en France, en Europe et à l'échelle mondiale. L'olympisme est concerné.

La position des ANS

En 1996-1997, les ANS ont pris position pour que des mesures soient prises dans le sens de rééquilibrer les rapports entre finalités éducatives et commerciales à un moment où la tendance est de prioriser la logique marchande.

Le 2^{ème} Manifeste, diffusé en avril 1997, a mis l'accent sur l'urgence de réagir. Il souligne la nécessité de concevoir des structures de concertation largement ouvertes et disposant de pouvoirs réels pour que la société civile et la population puissent influencer l'élaboration des orientations et décisions. Nous sommes à l'époque où l'idée de créer un CNAPS est rejetée aussi bien par les pouvoirs publics que sportifs. Les ANS militent alors pour la reconnaissance de l'utilité sociale du bénévolat, le financement du sport éducatif, la rénovation des missions de service public. Autant de questions faiblement prises en compte. C'est le moment aussi où les ANS alertent sur la politique de l'Union européenne qui ne se réfère pas à des finalités humanistes dans le sport, se limitant à la réglementation de la concurrence économique prévue dans le Traité.

Depuis juin 1997, une nouvelle politique gouvernementale est mise en œuvre. Des efforts sur plusieurs plans sont engagés (nouvelles lois, lutte antidopage, reconnaissance du bénévolat et de la vie associative) pour limiter l'emprise des intérêts économiques sur le sport.

Ces efforts sont prolongés au niveau de l'Union européenne pour que celle-ci reconnaisse les fonctions éducatives et sociales du sport dans sa globalité, au-delà du spectacle sportif. La déclaration de Nice s'inscrit dans cette perspective.

En même temps, en profondeur, les caractéristiques de la situation résumée dans le manifeste d'avril 1997, restent d'actualité.

Depuis deux ans, la progression financière du système médiatique, qui entraîne l'ensemble de la vie sportive dans un sens fondé sur des critères marchands, s'est accentuée (droits de retransmission, transferts, etc).

Même si elles sont freinées, toutes les déviances demeurent.

En réaction, le besoin grandit de résister et d'inventer des réponses différentes. L'activité des ANS y participe.

Poursuivre les débats et l'effort d'analyse

L'époque où le système sportif fondait son existence sur des lieux, des lois, des règles, un financement et une vision d'autonomie séparée de la société globale, est révolue.

L'envahissement du domaine sportif traditionnel par des pratiquants nouveaux et l'enchevêtrement avec les sphères de l'économie, du droit, du social, de l'éducation, de la communication audiovisuelle, **bousculent** l'ensemble des bases du système et **suscitent** le besoin de réformes, à la fois à l'intérieur des structures et dans leurs rapports avec le reste de la société.

L'enjeu, finalement, porte sur la façon de repenser les finalités et l'unité culturelle du sport à partir de l'évolution des besoins et du comportement des êtres humains.

Dans tous les pays d'Europe, le sport est sorti de ses limites. Des recompositions sont en marche. L'unité culturelle devrait se penser à partir de la reconnaissance du pluralisme et de la diversité des différents secteurs de pratiques. L'unité institutionnelle a besoin d'évoluer vers des formes tenant compte de ces différences¹.

Un projet sportif, qu'il soit local, national, européen ou mondial, ne peut plus découler d'un seul pouvoir ou d'une hiérarchie de pouvoirs pouvant se transformer en confusion de pouvoirs lorsque les intérêts économiques, médiatiques et sportifs se confondent.

Il faut imaginer des formes de concertation et de gouvernance nouvelles pour construire des processus de décision fondés sur une conception commune de l'intérêt général. D'où l'importance de la rénovation des missions de services publics en France et du développement des services d'intérêt général en Europe. Pour fonder un projet sportif d'intérêt général, qu'il soit local, national ou européen, ne faut-il pas l'ancrer dans les besoins de la population en tenant compte de la diversité des âges, des sexes, des catégories sociales, des cultures et des inégalités ? On peut penser d'ailleurs qu'il s'agit de la question centrale.

Ces besoins poussent à la nécessité de services publics (éducation, santé, transports, télévision, etc) adaptés à la vie moderne, performants et indispensables au développement d'un sport pour tous, avec tous.

Elaborer des propositions

Les participants au 4^{ème} rassemblement « *Les ANS s'ouvrent au contexte européen* », en novembre 2000, ont travaillé dans le cadre de quatre espaces : Education, Santé, Vie associative, Spectacle.

Des discussions se dégagent une grande diversité de pistes pour continuer à élaborer des propositions :

- Le droit à l'information du public (rôle des médias)
- La formation des cadres professionnels et bénévoles
- Les APS et la santé
- Le rôle de la vie associative se distinguant nettement des logiques commerciales et marchandes

Autant de questions d'actualité qui ne peuvent trouver des réponses sans se référer à une vision d'ensemble de l'intérêt général dans la société².

¹ Un article publié dans Franc-Jeu n° 15, avril 2001 (La lettre de la Fondation d'entreprise la Française des Jeux) indique : « Le président Sérandour souhaite sortir des séparations entre les fédérations olympiques et les autres : affinitaires, scolaires et universitaires. Le but est de les réunir de façon horizontale... ».

² Se reporter à la publication des Actes du 4^{ème} rassemblement